



Paris, le 15 septembre 2009

« Création et Internet » ou comment rendre le téléchargement illégal encore plus simple

Forcés de s'adapter, les pirates ont développé des techniques de plus en plus simples et efficaces pour permettre aux internautes de télécharger rapidement et anonymement...

Actuellement en lecture à l'Assemblée Nationale, le volet répressif de la loi « Création et Internet », intitulé « protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet », présente certaines failles dans lesquelles se sont engouffrés les pirates. Pour l'occasion, CoPeerRight Agency se fait l'avocat du diable en vous livrant les vides techniques et juridiques de ce projet de loi.

L'actuelle loi « Création et Internet » ne prévoit de sanctions, jusqu'à nouvel ordre, que pour les utilisateurs de réseaux *Peer-to-Peer* identifiés (eMule, BitTorrent,...).

Vous trouverez ci-dessous une **série d'alternatives au Peer-to-Peer**, déjà largement utilisées par les internautes français, permettant de contourner aisément le dispositif anti-piratage mis en place par le gouvernement. De quoi assurer à **CoPeerRight Agency** du travail pour un certain nombre d'années !

Le direct download (DDL) : Une manière de télécharger en toute tranquillité vos séries et films préférés par exemple. Cette technologie, déjà utilisée depuis plusieurs d'années, est devenue très populaire grâce au haut débit dont bénéficient à présent la plupart des internautes. Ce type de liens est couramment désigné sous le terme de liens DDL pour direct download link. Il permet à l'internaute de **télécharger à très haute vitesse le fichier contrefait** directement sur son disque dur.

Le streaming : ou comment **regarder ou écouter très simplement vos œuvres préférés**. Un exemple de site de streaming on ne peut plus connu, le célèbre YouTube qui surveille de très près la publication de contenus contrefaits par ses utilisateurs, contrairement à 90% des autres sites de streaming, trop souvent hébergés à l'étranger et totalement illégaux, qui ne filtrent pas leurs contenus et ne respectent pas les DMCA et autre LCEN.

Les newsgroups : une alternative pointant directement du doigt le vide juridique de la loi « Création et Internet » puisqu'il s'agit d'**espaces de discussion fermés**, bien souvent hébergés à l'étranger, permettant le libre échange de contenus contrefaits à l'abri de toute surveillance et ce, moyennant souvent une somme forfaitaire (généralement mensuelle).

Les virtual private networks (VPN) : réseau privé virtuel (RPV) en français. Le VPN est un réseau utilisant Internet comme support de transmission. Le principe du VPN est de **chiffrer les données avant de les envoyer**. Ce principe est un excellent moyen de ne pas se faire repérer lorsque l'on télécharge ou partage ses œuvres numériques contrefaites.

Ainsi, en **réponse au durcissement des lois sur le téléchargement illégal**, on assiste à une migration massive du *Peer-to-Peer* vers d'autres méthodes de téléchargement comme le *DDL*, le *streaming*, *newsgroup* et *autre VPN* devant lesquelles la loi « Création et Internet » reste impuissante.

A titre d'exemple, **CoPeerRight Agency** a recensé en septembre 2009, plus de 280 sites francophones proposant des liens de téléchargements *Peer-to-Peer* contre 728 du même ordre en janvier 2007.

Une tendance inversée pour les sites de *DDL* et de *streaming* au nombre de 840 en septembre 2009 contre une centaine en janvier 2007.

Sur une base de 20 productions cinématographiques d'une major bien connue (que nous ne citerons pas par déontologie), **CoPeerRight Agency** relevait, sur un panel qualifié de sites de streaming ou de DDL :

- **600 contenus** contrefaits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre **2007** ;
- **8 632 contenus** contrefaits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre **2008** ;
- **Déjà 18 927** contenus contrefaits entre le 1^{er} janvier et le 14 septembre **2009**.

Pour plus d'informations sur le projet de loi « Création et Internet » ou sur toutes les problématiques liées à la contrefaçon numérique, n'hésitez pas à nous contacter.

CoPeerRight Agency

Créée à Paris en 2003, CoPeerRight Agency est leader en Europe dans la protection des droits d'auteurs et la lutte contre la contrefaçon numérique sur les réseaux P2P et Internet. Forte de son expertise technique et juridique reconnue dans le monde entier, CoPeerRight Agency a déjà obtenu la confiance de nombreux ayants droit et organismes professionnels.

La majeure partie des activités de CoPeerRight Agency consiste à réaliser des études quantitatives et qualitatives pour ses clients (organismes professionnels et ayants droit) à travers des rapports de visibilité mesurant l'impact de la contrefaçon numérique. Pour limiter au maximum ces effets néfastes, le groupe CoPeerRight Agency met également en œuvre un ensemble de procédés technologiques innovants et performants comme la création et le déploiement de fichiers leurres intelligents ainsi que l'envoi de messages de prévention aux internautes contrefacteurs.

La totalité des services du groupe CoPeerRight Agency respectent les exigences des législations nationales applicables.